



## PROCÈS-VERBAL

### Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une séance ordinaire de son conseil, le treizième (13<sup>e</sup>) jour du mois de mars 2023 à 19 h à la salle communautaire du centre multifonctionnel, situé au 170 de l'avenue Centrale Nord à Stratford à laquelle sont présents :

Poste Vacant	siège # 1
Monsieur Richard Picard, conseiller	siège # 3
Madame Julie Lamontagne, conseillère	siège # 4
Monsieur Jocelyn Plante, conseiller	siège # 5
Madame Natalie Gareau, conseillère	siège # 6

#### En visioconférence :

Monsieur André Therrien, conseiller	siège # 2
-------------------------------------	-----------

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence de la mairesse, madame Denyse Blanchet.

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur William Leclerc Bellavance, est également présent, agissant à titre de secrétaire.

## ORDRE DU JOUR

- 1. Items statutaires**
  - 1.1 Adoption de l'ordre du jour Décision
  - 1.2 Période de questions Information
  - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023 Décisions  
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 février 2023
  - 1.4 Présentation des dépenses récurrentes Information
  - 1.5 Adoption des comptes à payer Décision
  - 1.6 Dépôt de la situation financière au 10 mars 2023 Information
  - 1.7 Suivi des dossiers municipaux Information
- 2. Administration**
  - 2.1 Autorisation de remboursement de dépenses des élus Décision
  - 2.2 Liste des personnes endettées envers la Municipalité au 5 février 2023 Décision
  - 2.3 Vente pour non-paiement de taxes – Autorisation de vente Décision
  - 2.4 Vente pour non-paiement de taxes – Nomination d'un représentant Décision
- 3. Stratford 2030 « Ensemble en action »**
  - 3.1 Achat de remises pour le service de garde Décision
  - 3.2 Travaux au Domaine Aylmer – Salle de bain adaptée Décision
- 4. Infrastructures municipales**
  - 4.1 Dépôt du rapport SOMAEU 2022 Information
  - 4.2 Pierres concassées – Choix du fournisseur Décision
  - 4.3 Dépôt d'une demande d'aide financière au PRIMEAU Décision
- 5. Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle**
  - 5.1 Embauche d'un opérateur-journalier occasionnel Décision
- 6. Vie communautaire, services de proximité, et tourisme**
- 7. Communications**

- |            |  |             |
|------------|--|-------------|
| <b>8.</b>  | <b>Loisirs et culture</b>  |             |
| 8.1        | Entente de partenariat avec le Parc Frontenac  | Décision    |
| 8.2        | Tour cycliste du lac Aylmer 2023   | Décision    |
| 8.3        | Adhésion au Service d'animation estival Plus 2023  | Décision    |
| 8.4        | Appui à la demande de subvention de Promotion Stratford au Fond culturel de la MRC du Granit | Décision    |
| <b>9.</b>  | <b>Finances, budget et taxation</b>  |             |
| <b>10.</b> | <b>Urbanisme et environnement</b>  |             |
| 10.1       | Ententes hors cour - Constats d'infraction pour les bandes riveraines non conformes          | Décision    |
| <b>11.</b> | <b>Sécurité publique</b>   |             |
| 11.1       | Adoption du Schéma de couverture de risque incendie  | Décision    |
| 11.2       | Schéma de couverture de risques incendie – plan de mise en œuvre pour l'année 2              | Décision    |
| 11.3       | Rapport financier 2022 de la Régie incendie des rivières                                     | Information |
| <b>12.</b> | <b>Affaires diverses</b>   |             |
| <b>13.</b> | <b>Liste de la correspondance</b>  | Information |
|            | Lettre du 13 mars 2023 de M. Daniel Poirier  |             |
| <b>14.</b> | <b>Période de questions</b>  |             |
| <b>15.</b> | <b>Certificat de disponibilité</b>   |             |
| <b>16.</b> | <b>Levée de la séance</b>  |             |

## 1. Items statutaires

Ouverture de la séance à 19 h 00.

### 1.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,  
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que présenté.

2023-03-01

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### 1.2 Période de questions

Un citoyen demande pourquoi ils n'ont pas pu savoir dans un délai raisonnable et par des méthodes efficaces qu'il y a eu l'adoption d'un règlement d'emprunt et qu'il pouvait y avoir la signature d'un registre. Le directeur général rappelle que le processus est normé par la loi. La Municipalité a fait plus que ce qui est exigé par la loi, tant sur la durée de l'affichage que la quantité d'affichage. Le processus était donc conforme aux exigences de la loi. La mairesse rappelle qu'il s'agissait d'un règlement d'emprunt sur le même sujet que celui qui avait déjà été adopté il y a un an, mais que le conseil devait réadopter les montants. Des subventions ont été obtenues et plusieurs sont en attente de réponses. Le Plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 a servi à discuter des projets, mais seulement les immobilisations de 2023 ont des engagements. C'est au budget 2024 que le conseil statuera sur les immobilisations qui auront lieu en 2024 et celles qui seront reportées en fonction des subventions. Le directeur général complète en mentionnant que le règlement d'emprunt prévoit que les subventions obtenues peuvent servir à diminuer le montant de l'emprunt. Plus de 5M

de dollars ont été demandés en subvention et aucun contrat majeur n'a été attribué pour l'instant. Le conseil choisira aux résultats de l'appel d'offres et en fonction des subventions obtenues, s'il attribue le contrat.

Un citoyen demande s'il aurait été plus pertinent de mettre le remboursement de l'emprunt en tarif plutôt qu'en fonction de la valeur foncière. La mairesse répond que la réflexion du conseil apparaît au budget et qu'ils ont pris la décision de l'inclure au milin.

Un citoyen demande pourquoi il faut autant d'argent pour équilibrer le budget. La mairesse répond que l'explication détaillée est dans le Stratford-info express de 8 pages qui décrit l'inflation, les nouveaux services et le développement de Stratford. Le citoyen complète en demandant s'il y a des choses que les revenus ne permettent pas d'avoir. La mairesse répond que oui, un parc urbain, des logements abordables, une nouvelle rue, etc. Bref, l'ensemble des projets du plan de développement qui ne sont pas en cours.

Une citoyenne demande si la Municipalité a besoin de tout cet argent. La mairesse répond que le budget 2023 permet de faire avancer certains objectifs du Plan de développement.

Une citoyenne demande pourquoi investir dans un centre communautaire quand les municipalités voisines en ont déjà. La mairesse répond que ça fait plusieurs années que le centre communautaire est demandé pour permettre à nos citoyens d'avoir des accès à des activités et des événements.

Un citoyen demande si la Municipalité va demander l'opinion de tous les citoyens sur les projets de développement. La mairesse répond qu'il est important d'avoir une mobilisation autour du Plan de développement, que le conseil se sent légitime d'avoir pris ses décisions, mais comme pour chaque plan, une mise à jour et des consultations auront lieu. Julie Lamontagne, conseillère, mentionne que plusieurs consultations ont eu lieu pour la création du plan de développement, dont certaines avec des chiffres.

Un citoyen demande si la Municipalité est déterminée à poursuivre les efforts entrepris depuis quelques années pour remettre en état les infrastructures publiques, pour favoriser la venue des familles, des travailleurs et le maintien des aînés dans notre communauté, pour assurer la survie à long terme de l'école et le maintien des services de proximité et pour soutenir les bénévoles pour que Stratford soit une municipalité accueillante, prospère et dynamique. La mairesse répond que le conseil désire poursuivre les efforts, mais devra aussi travailler avec l'ensemble de la population pour faire en sorte que le plus de gens possibles adhère à une vision de Stratford.

Un citoyen demande ce qui est fait pour la protection des lacs. La mairesse répond que la Municipalité a un comité consultatif en environnement (CCE) et chaque lac a une association pour la protection du lac. Le conseil municipal travaille conjointement avec le CCE et les associations, en plus de faire partie de la Table de concertation intermunicipale du lac Aylmer où les municipalités travaillent pour instaurer des stations de lavage à bateau avec un lavage obligatoire pour mai 2024. Des études sont effectuées, des contributions sont versées aux associations de protection des lacs et un montant est réservé au budget pour l'environnement.

### 1.3 Adoption des procès-verbaux

#### • **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023**

Il est proposé par Mme Natalie Gareau,  
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023 tel que remis par le directeur général.

2023-03-02

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

• **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 février 2023**

Il est proposé par Mme Natalie Gareau,  
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 février 2023 tel que remis par le directeur général.

2023-03-03

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.4 Présentation des dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes est déposée aux membres du conseil.

1.5 Adoption des comptes à payer

**Liste des comptes à payer en date du 13 mars 2023**

4	STRATFORD - PETITE CAISSE (timbres, publipostage, lettres recommandées)	432,00 \$
9	BILO-FORGE INC. (escalier, galerie et garde-corps entrée principale)	18 824,86 \$
16	L'ÉCHO DE FRONTENAC INC. (publicité offre-emploi opérateur-journalier)	96,28 \$
17	MRC DU GRANIT (quotes-parts, cueillette des boues)	62 692,90 \$
18	TÉLÉ ALARME PLUS (inspection annuelle, remplacer batterie)	626,62 \$
21	J.N. DENIS INC. (connecteur, batterie, urée, matériel pour gratte)	3 547,88 \$
29	VILLE DE DISRAELI (quote-part site enfouissement)	3 169,63 \$
34	MEGABURO (papier, enveloppe, stylos)	293,77 \$
37	ROULEAU & FRÈRES SPORTS INC. (réservoir à essence)	50,57 \$
52	FONDS INFORMATION SUR LE TERRITOIRE (avis de mutation)	30,00 \$
87	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA (licence radio)	545,68 \$
133	JÉRÔME BRETON (bottes)	258,68 \$
326	N. FAUCHER ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN (lumières local service de garde)	1 057,77 \$
339	VILLE DE LAC-MÉGANTIC (frais cour municipale divers dossiers)	518,94 \$
431	TOURISME CANTONS-DE-L'EST (guide touristique - inscription suppl. camping)	114,98 \$
479	PHILIPPE GOSSELIN & ASS. LTÉE (diésel, essence et mazout)	12 064,40 \$
489	LE CODE DUCHARME (renouvellement annuel mise à jour lois et code municipales)	329,70 \$
530	SYNDICAT DES EMPLOYÉS-ES MUNICIPAUX	338,64 \$
566	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON (mission d'audit 2022)	13 797,00 \$
689	SERV. SANITAIRES DENIS FORTIER INC. (cueillette matières recyclables)	5 829,23 \$
697	TRANSPORT ORDURIER DE L'AMIANTE INC. (cueillette déchets et compost)	12 608,92 \$
729	GUY BELLAVANCE (bottes et vêtements)	231,04 \$
742	RELO INC. (acompte pour démolition centre communautaire)	23 398,91 \$
762	RESSORTS ROBERTS-TRACTION MÉGANTIC (huile, back-up alarme, brosse, plaque d'ancrage)	225,51 \$
769	ALARME MULTI-SECURITE MBTM INC. (Domaine Aylmer et garage)	712,85 \$
881	MEUBLES ROUSSEAU ENR. (Lave-vaisselle pour service de garde)	574,86 \$
892	ATELIER R.N. INC. (tube mécanique)	909,34 \$
1066	ALSCO CORP. (nettoyage de vêtements)	219,16 \$
1081	GESTERRA SOC. DEV. DURABLE D'ARTHABASKA INC. (traitement déchets et redevances janv. et févr.)	5 630,19 \$
1131	VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA (chlore liquide)	474,27 \$

1296	XEROX CANADA LTÉE (frais pour photocopies)	1 656,48 \$
1335	LES SERVICES EXP INC. (honoraires professionnels centre communautaire)	48 346,98 \$
1356	GROUPE ENVIRONEX (analyse d'eau potable et usée)	1 136,56 \$
1361	VIVACO GROUPE COOPÉRATIF (chlore)	94,19 \$
1403	ENGLOBE CORP. (facture finale agrandissement église)	23 282,44 \$
1420	PIÈCES D'AUTO L. VEILLEUX INC. (chaîne de levage)	171,89 \$
1528	CAIN LAMARRE (honoraires professionnels dossier M. Ferland et Mme Auger)	847,61 \$
1558	DANIA BOISVERT (eau pour eau potable)	84,00 \$
1579	JOURNAL RÉGIONAL LE HAUT ST-FRANCOIS (offre-emploi opérateur-journalier)	89,68 \$
1638	LAFORST NOVA AQUA INC. (honoraires pour puits d'essai)	5 291,41 \$
1650	ARCHITECH DESIGN (honoraires professionnels - plans pour centre communautaire)	22 736,31 \$
1653	LOCATION SBI (location diable)	19,55 \$
1672	CF SALUBRITÉ INC. (routes de travail)	347,14 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>273 708,82 \$</b>

Il est proposé par M. Richard Picard,  
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford accepte de payer les comptes tels que présentés par le directeur général.

2023-03-04

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

#### 1.6 Dépôt de la situation financière

Le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil la situation financière en date du 10 mars 2023.

#### 1.7 Suivi des dossiers municipaux

#### **Vie communautaire, loisirs et culture**

L'activité du Cache-oreilles a eu lieu le 18 février, une très belle participation citoyenne. Le conseil remercie les bénévoles pour l'organisation de l'activité.

### **2. Administration**

#### 2.1 Autorisation de remboursement de dépenses des élus

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de leurs fonctions les élus doivent se déplacer, occasionnant des frais pour chacun;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,  
et résolu :

**QUE** les frais de déplacement de l' élu mentionné ci-dessous soient remboursés selon le tarif en vigueur.

DATE	NATURE	LIEU	MEMBRES DU CONSEIL
16/02/2023	Rencontre Tourisme Mégantic (46 \$)	Lac-Mégantic	Jocelyn Plante

2023-03-05

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

## 2.2 Liste des personnes endettées envers la Municipalité au 5 février 2023

Le directeur général dépose la liste des personnes endettées envers la Municipalité au 5 février 2023.

Il est proposé par M. Richard Picard,  
et résolu :

2023-03-06 D'ADOPTER la liste des personnes endettées envers la Municipalité au 5 février 2023.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

## 2.3 Vente pour non-paiement de taxes – Autorisation de vente

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 1022 du Code Municipal du Québec il a été approuvé, par le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford, une liste des personnes endettées envers la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le greffier-trésorier de la Municipalité a avisé les propriétaires en défaut par lettre recommandée;

CONSIDÉRANT QUE si le paiement des sommes dues n'est pas reçu avant le 16 mars 2023, ces dossiers seront transférés à la MRC du Granit pour être vendus pour défaut de paiement des taxes;

Il est proposé par M. Richard Picard,  
et résolu :

2023-03-07 QU'en vertu de l'article 1023 du Code Municipal du Québec, le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford demande à la MRC du Granit de vendre pour défaut de paiement des taxes, les immeubles suivants :  
Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### **Numéro de matricule : 4471-04-3467**

Propriétaire : François Couette  
Numéro de cadastre : 5 642 847  
Taxes municipales et intérêts : 6 019,16\$  
Taxes scolaires et intérêts : 0\$  
Total des taxes dues : 6 019,16\$

---

### **Numéro de matricule : 3871-24-1506**

Propriétaire : Suzie Sawyer  
Numéro de cadastre : 5 641 905  
Taxes municipales et intérêts : 2 992,33\$  
Taxes scolaires et intérêts : 0\$  
Total des taxes dues : 2 992,33\$

---

### **Numéro de matricule : 4167-80-0908**

Propriétaire : 9255-9319 QUÉBEC INC.  
Numéro de cadastre : 5 642 517  
Taxes municipales et intérêts : 2 098,83\$  
Taxes scolaires et intérêts : 4,20\$  
Total des taxes dues : 2 103,03\$

---

**Numéro de matricule : 4770-54-5334**

Propriétaires : Jonathan McMaster et Manon Provost

Numéro de cadastre : 5 643 146

Taxes municipales et intérêts : 4 309,93\$

Taxes scolaires et intérêts : 0\$

Total des taxes dues : 4 309,93\$

2.4 Vente pour non-paiement de taxes – Nomination d’un représentant

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 1038 du Code municipal du Québec, une municipalité peut enchérir et acquérir des immeubles situés sur son territoire, et ce, par l’entremise du maire ou d’une autre personne, sur autorisation du conseil;

Il est proposé par M. Richard Picard,  
et résolu :

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit mandaté par le conseil municipal pour représenter la Municipalité lors de la vente pour défaut de paiement de taxes de l’année 2023 et qu’il soit autorisé à protéger la créance de la Municipalité et à faire adjuger l’immeuble au nom de la municipalité s’il n’est pas vendu.

QU’en l’absence du directeur général et greffier-trésorier, que madame Denyse Blanchet, mairesse, soit autorisée à représenter la Municipalité avec les mêmes pouvoirs et à signer tous les documents requis.

2023-03-08

Adoptée à l’unanimité des conseillers(ères)

**3. Stratford 2030 « Ensemble en action »**

3.1 Achat de remises pour le service de garde

CONSIDÉRANT QUE les responsables de service de garde éducatif devront entreposer du matériel, tel des jeux et des poussettes, près du bureau municipal et près du carré des loisirs;

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,  
et résolu :

DE PROCÉDER à l’achat et l’installation de 2 remises pour un coût d’environ 3 000\$ plus taxes.

2023-03-09

Adoptée à l’unanimité des conseillers(ères)

3.2 Travaux au Domaine Aylmer – Salle de bain adaptée

CONSIDÉRANT l’absence de salle de bain adaptée conforme au Domaine Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection des salles de bain existante sont en cours, effectués par Constructions Martial Côté inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Société de Gestion du Parc du lac Aylmer est disposée à assumer la moitié des coûts de réfection permettant l’ajout d’une salle de bain adaptée, soit 17 213,12\$ plus taxes;

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,  
et résolu :

D'ACCEPTER la soumission de Constructions Martial Côté inc.;

QUE la Municipalité accepte d'assumer la moitié des coûts de réfection permettant l'ajout d'une salle de bain adaptée du Domaine Aylmer, soit 17 213,12\$ plus taxes;

DE FINANCER cette dépense à même la Programmation de la TECQ 2019-2023.

2023-03-10

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

#### **4. Infrastructures municipales**

##### **4.1 Dépôt du rapport SOMAEU 2022**

Le directeur général dépose le rapport SOMAEU 2022.

##### **4.2 Pierres concassées – Choix du fournisseur**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire procéder, comme chaque année, à l'achat de 8 000 tonnes de pierres concassées;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié des chemins de la municipalité sont admissibles au Fonds carrières et sablières;

CONSIDÉRANT la réception de cinq soumissions à la suite d'un appel de proposition;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, les cinq soumissions reçues sont conformes;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse est celle d'Excavation Bolduc;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,  
et résolu :

DE RETENIR la soumission d'Excavation Bolduc, au montant de 114 720 \$ plus taxes;

DE PROCÉDER à l'achat auprès de ce fournisseur de 8 000 tonnes de pierres concassées MG20-B modifié, conditionnellement à la remise d'une analyse granulométrique et qualitative récente (moins d'un an) conforme aux exigences du MTQ;

D'IMPUTER la somme de 57 360\$ au Fonds carrières et sablières.

2023-03-11

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

##### **4.3 Dépôt d'une demande d'aide financière au PRIMEAU**

CONSIDÉRANT QUE les travaux préparatoires et de planifications pour une nouvelle station d'eau potable sont éligibles au programme PRIMEAU;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

Il est proposé par Mme Natalie Gareau,  
et résolu :

QUE la Municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;



QUE la Municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

2023-03-12

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

## **5. Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle**

### **5.1 Embauche d'un opérateur-journalier occasionnel**

CONSIDÉRANT l'importance de compter sur des effectifs en nombre suffisant pour le déneigement des chemins de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'intérêt de M. Gary De Winter d'être inscrit sur la liste des occasionnels du titre d'emploi d'opérateur-journalier;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Éric Côté, chef des travaux publics, à cette embauche;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,  
et résolu :

D'EMBAUCHER M. Gary De Winter à titre de salarié occasionnel pour la fonction d'opérateur-journalier.

2023-03-13

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

## **6- Vie communautaire, services de proximité et tourisme**

### **7- Communication**

### **8- Loisirs et culture**

#### **8.1 Entente de partenariat avec le Parc Frontenac**

CONSIDÉRANT QUE la Sépaq gère et exploite le parc national de Frontenac (ci-après le « Parc »);

CONSIDÉRANT QUE la mission des parcs nationaux du Québec est d'assurer la conservation permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou des sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, et de les rendre accessibles afin que ceux-ci puissent profiter aux générations actuelles et futures;

CONSIDÉRANT QUE l'éducation est un outil qui favorise l'atteinte de la mission des parcs nationaux;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'éducation du Parc a pour objectifs de :

- a) Faire découvrir la valeur du parc national afin d'inspirer la fierté et de faire prendre conscience des services écologiques et retombées économiques et sociales de cette aire protégée;
- b) Susciter l'intérêt à devenir un visiteur du parc afin de profiter des bienfaits de cette grande nature de proximité;

- c) Créer des occasions de partage et d'implication pour renforcer le sentiment d'appartenance et permettre aux voisins de jouer un rôle actif dans la protection du territoire;
- d) Encourager la connexion à la nature et l'initiation au plein air chez les jeunes de la région.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est située à proximité du Parc;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent développer le sentiment d'appartenance des résidents de la Municipalité à l'égard du Parc ainsi que leur engagement envers la mission de conservation de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent encourager les saines habitudes de vie en facilitant la fréquentation du Parc dans le respect de sa mission de conservation;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent conclure un partenariat afin de faciliter l'accès au Parc aux résidents de la Municipalité, et offrir à ceux-ci une gamme d'avantages exclusifs sur les activités et services offerts dans le Parc.

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,  
et résolu :

D'AUTORISER le directeur général et la mairesse à signer l'entente de partenariat avec le Parc Frontenac, pour et au nom de la Municipalité;

DE REMBOURSER un montant équivalent à 50% de la carte annuelle du Parc Frontenac aux résidents de Stratford, sur présentation de la facture de leur carte annuelle du Parc Frontenac ou de leur carte annuelle Parc nationaux du Québec.

2023-03-14

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### 8.2 Tour cycliste du lac Aylmer 2023

CONSIDÉRANT la demande des organisateurs en appui à cette activité;

CONSIDÉRANT QUE cet événement est très rassembleur et festif;

Il est proposé par M. Richard Picard,  
et résolu :

DE VERSER la somme de 300 \$ au Tour cycliste du lac Aylmer;

D'AUTORISER la circulation des cyclistes et véhicules de sécurité sur les routes du territoire de la Municipalité du Canton de Stratford, considérant que celle-ci est assurée par les bénévoles et la Sûreté du Québec.

2023-03-15

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### 8.3 Adhésion au Service d'animation estival Plus 2023

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité du Canton de Stratford d'offrir un service d'animation estival de qualité pour sa population en 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Société de Développement Économique du Granit offre une bonification de son aide par l'intermédiaire de la certification SAE+;

CONSIDÉRANT QUE la certification SAE+ est un apport bénéfique pour améliorer plusieurs volets d'un camp de jour et que cet engagement régional solidifie l'offre en matière de service d'animation pour l'ensemble des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE le SAE+ est administré par Promotion Stratford;

Il est proposé par Mme Natalie Gareau,  
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford s'engage à payer le montant de 700\$ pour renouveler son adhésion à la certification SAE+;

QUE le Municipalité du Canton de Stratford verse un montant de 9 300\$ à Promotion Stratford, tel que prévu au budget pour l'administration du SAE+.

2023-03-16

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

#### 8.4 Appui à la demande de subvention de Promotion Stratford au Fonds de développement culturel de la MRC du Granit

CONSIDÉRANT QUE le Pique-Nique familial 2023 est administré par Promotion Stratford;

CONSIDÉRANT QUE l'événement attire plusieurs centaines de résidents chaque année;

CONSIDÉRANT QUE des activités organisées pendant cette journée sont admissibles au Fonds de développement culturel de la MRC du Granit;

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,  
et résolu :

D'APPUYER la demande de subvention de Promotion Stratford au Fonds de développement culturel de la MRC du Granit.

2023-03-17

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### 9- Finances, budget et taxation

#### 10- Urbanisme et environnement

##### 10.1 Ententes hors cour - Constats d'infraction pour les bandes riveraines non conformes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'envoi de 42 constats pour non-conformités de bandes riveraines;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite accélérer la revégétalisation des bandes riveraines;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,  
et résolu :

D'AUTORISER le directeur général de prendre des ententes hors cour, pour et au nom de la Municipalité, avec les propriétaires qui ont démontré avoir démarré hors de tout doute la revégétalisation des bandes riveraines avant l'établissement du constat.

2023-03-18

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### 11. Sécurité publique

#### 11.1 Adoption du Schéma de couverture de risque incendie

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la sécurité incendie prévoit que les MRC doivent élaborer un schéma de couverture de risque incendie pour leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit a conclu un protocole d'entente avec le ministère de la Sécurité publique en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a formé un comité de sécurité incendie qui a travaillé à l'élaboration de ce schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques de la MRC du Granit le 3 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité applique le schéma de couverture de risques de la MRC du Granit depuis son entrée en vigueur;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,  
et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford adopte le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Granit.

2023-03-19

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

#### 11.2 Schéma de couverture de risques incendie – plan de mise en œuvre pour l'année 2

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la Sécurité incendie, les autorités locales et régionales chargées de l'application de mesures prévues à un Schéma de couverture de risques incendie doivent adopter, par résolution, et transmettre au ministre, dans les trois (3) mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité du Canton de Stratford a pris connaissance du rapport préparé par la Régie incendie des rivières et du plan de mise en œuvre prévu pour l'année 2 du Schéma de couverture de risques incendie;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,  
et résolu :

QUE le Conseil de la Municipalité du Canton de Stratford adopte le rapport du plan de mise en œuvre prévu pour l'année 2, préparé par la Régie incendie des rivières à l'égard du Schéma de couverture de risques incendie et ce, pour l'année 2022.

2023-03-20

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

#### 11.3 Rapport financier 2022 de la Régie incendie des rivières

Le rapport financier est déposé au conseil municipal.

### 12. Affaires diverses

#### 13. Liste de la correspondance

- Lettre du 13 mars 2023 de M. Daniel Poirier

#### 14. Période de questions

Un citoyen demande s'il est possible de reconsidérer la taxation pour 2023. La mairesse mentionne qu'il est extrêmement difficile de modifier la taxation en cours d'année et que cette décision découle d'une suite logique d'actions prise dans les

dernières années. Les commentaires apportés seront considérés pour le budget 2024, mais une grande part de l'augmentation est due à l'augmentation des coûts et le paiement de projets déjà amorcé.

Une citoyenne demande si l'assemblée peut voter pour revoir le taux de taxation. Le directeur général mentionne que l'assemblée peut faire des demandes au conseil, mais n'a pas de pouvoir de voter pour exiger une modification.

Un citoyen demande si les employés municipaux savaient qu'il y aurait cette augmentation en novembre lorsqu'il a appelé au bureau. Le directeur général mentionne que l'adoption du budget et l'avis de motion pour la taxation ont eu lieu à la fin décembre, donc en novembre les employés municipaux ne connaissaient pas le taux de taxation 2023.

Un citoyen demande ce que font les autres municipalités. La mairesse répond qu'il peut consulter les budgets de chaque municipalité, ce sont des informations publiques.

Une citoyenne demande si le conseil avait pu mettre un remboursement par tarif plutôt que par le milin pour le centre communautaire. La mairesse répond que la municipalité est une communauté et le conseil a choisi de s'éloigner du modèle utilisateur-payeur. Le directeur général mentionne que la méthode de remboursement est déterminée par le règlement d'emprunt et que les deux modèles sont possibles.

Une citoyenne demande s'il est possible de contester son évaluation foncière. Le directeur général mentionne qu'une demande de révision est possible, mais elle doit être basée sur une erreur dans l'évaluation, avec des comparatifs semblables. L'augmentation du compte de taxes n'est pas un motif suffisant pour justifier une réévaluation.

Une citoyenne demande s'il est possible d'intervenir avant que des résidents ne coupent des arbres massivement pour protéger les lacs. Le directeur général mentionne que les résidents qui coupent des arbres massivement le font sans permis, il est donc très difficile d'intervenir avant l'événement, mais la vigilance des voisins est très importante pour ces situations.

Une citoyenne demande si elle appelle à la municipalité pour signaler un problème avec un autre citoyen, est-ce que l'autre citoyen sera informé de son identité. La mairesse mentionne que le signalement est anonyme, ce sont les employés municipaux qui iront constater s'il y a infraction. Le directeur général complète en mentionnant que le seul moment où l'identification est requise est si la personne souhaite témoigner pour que la Municipalité donne un constat pour un élément qui était temporaire, par exemple sur les nuisances, et qui n'aurait pas été constaté directement par un employé municipal.

## **15. Certificat de disponibilité**

Je soussigné, William Leclerc Bellavance, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité du Canton de Stratford, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou au surplus accumulé pour les dépenses votées à la séance régulière de ce treizième (13<sup>e</sup>) jour de mars 2023.

## **16. Levée de la séance**

Il est proposé par Mme Natalie Gareau,  
et résolu :

Que la séance soit levée à 20 h 48.

2023-03-21

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Denyse Blanchet  
Mairesse

William Leclerc Bellavance  
Directeur général et greffier-trésorier